

**NUMÉRO DU RAPPORT : 3183084TOR-005**  
DATE DE PUBLICATION ORIGINALE : Le 23 décembre 2009  
RÉVISION ET DATE : 20 décembre 2016

**CENTRE D'ÉVALUATION**  
Intertek Testing Services NA Ltd.  
6225 Kenway Drive  
Mississauga (Ontario)  
L5T 2L3

**REMIS À**

**ABET CORPORATION**  
**50 PAXMAN ROAD**  
**TORONTO (ONTARIO) M9C 1B7**

PRODUIT ÉVALUÉ : Panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine  
phénolique de catégorie A ou F1 par ABET Laminati  
PROPRIÉTÉ ÉVALUÉE : Résistance au feu des murs extérieurs pleine grandeur

**Évaluation technique des panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en  
résine phénolique de catégorie A ou F1 par ABET Laminati pour la conformité  
aux exigences applicables des critères suivants : Code national du bâtiment  
du Canada 2005, article 3.1.5.5 – référence à la norme CAN/ULC-S134-92,  
Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs.**

Ce rapport est destiné à l'usage exclusif du client d'Intertek et est fourni conformément à l'entente entre Intertek et son client. La responsabilité d'Intertek se limite aux modalités de l'entente. Intertek n'assume aucune responsabilité envers une partie autre que le client, conformément à l'entente, pour toute perte, dépense ou dommage occasionné par l'utilisation de ce rapport. Seul le client est autorisé à copier ou à distribuer ce rapport et seulement dans son intégralité. Toute utilisation du nom Intertek ou de l'une de ses marques pour la vente ou la publicité du matériel, produit ou service mis à l'essai doit d'abord être approuvée par écrit par Intertek. Les observations et les résultats d'essai présentés dans ce rapport ne sont pertinents que pour l'échantillon soumis. Ce rapport en soi ne signifie pas que le matériel, le produit ou le service est ou a déjà été soumis à un programme de certification Intertek.

# 1 Table des matières

---

1	Table of Contents .....	2
2	Introduction .....	3
3	Product and Assembly Description .....	3
3.1.	Product and/or Assembly Description .....	3
3.2.	Product and/or Assembly Traceability .....	3
3.3.	Product and/or Assembly Certification .....	3
4	Reference Documents.....	4
5	Evaluation Method.....	4
6	Conclusion .....	5
7	LAST PAGE & REVISION SUMMARY .....	6

## 2 Introduction

---

Intertek Testing Services NA Ltd. (Intertek) effectue une évaluation technique pour ABET Corporation, sur les panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 d'ABET Laminati, afin d'évaluer les essais effectués en présence de témoins conformément à la norme CAN/ULC-S134-92, *Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs*. Les essais ont été effectués le 11 décembre 2009 aux installations d'essais en sécurité incendie Conseil national de recherches Canada (CNRC), à Mississippi Hills, en Ontario. L'évaluation est menée pour déterminer si les résultats des essais devant témoins de la norme CAN/ULC-S134-92 répondent aux exigences de l'article 3.1.5.5 du Code national du bâtiment du Canada 2005.

## 3 Description du produit et de l'assemblage

---

### 3.1. Description du produit et/ou de l'assemblage :

L'installation des panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 par ABET Laminati a été observée par Matt Lansdowne et était conforme aux exigences relatives à l'ajustement de la structure d'essai CAN/ULC S134-92 de 3 étages au CNRC. Ces panneaux ont été fabriqués par ABET Corporation à Bra, en Italie, et n'ont pas été observés ou échantillonnés par Intertek de façon indépendante.

L'assemblage d'essai CAN/ULC S134-92 comprenait les composants suivants, énumérés du côté de la pièce vers l'extérieur :

- 1) Revêtement de plaque de gypse de type X Certaineed ProRock de 5/8 po homologué par Underwriters Laboratories.
- 2) Cale isolante en fibre de verre R-22 de 4 po d'épaisseur à pose à pression entre des goujons en acier de calibre 18 de 6 po de profondeur situés à 16 po d'axe en axe.
- 3) Revêtement DensGlass Gold de 5/8 po de Georgia Pacific homologué par Underwriters Laboratories :
- 4) Rails continus en aluminium (attaches de fixation du système de panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique);
- 5) Panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 avec noyau ignifuge

### 3.2. Traçabilité du produit et/ou de l'assemblage :

Intertek n'a pas sélectionné l'échantillon et n'a pas vérifié la composition, les techniques de fabrication ou les procédures d'assurance de la qualité. Intertek utilisera une méthode de vérification pour établir un lien direct avec l'échantillon d'essai et la production future.

### 3.3. Certification du produit et/ou de l'assemblage :

ABET Corporation est un client du service d'essais d'Intertek, mais pas un client du service d'homologation et de suivi d'Intertek, ce qui signifie que les panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 d'ABET Laminati ne sont pas des produits certifiés Intertek et qu'ils ne figurent pas au registre Intertek des produits de construction.

---

## 4 Documents de référence

---

Dans le cadre de cette évaluation, Intertek a utilisé directement ou indirectement les documents suivants :

- Code national du bâtiment du Canada 2005 (CNB 2005)
- CAN/ULC S134-92, Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs (CAN/ULC S134-92)

## 5 Méthode d'évaluation

---

L'objectif de cette évaluation est de déterminer si les panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 d'ABET Laminati répondent aux exigences de l'article 3.1.5.5 du Code national du bâtiment 2005. La présente section exige que le produit soit soumis à des essais conformément à la norme CAN/ULC-S134-92; les exigences relatives à la réussite et à l'échec sont énoncées aux paragraphes 2 et 3 de l'article 3.1.5.5 :

- 2) Les flammes sur ou dans le mur ne doivent pas se propager à plus de 5 m au-dessus de l'ouverture pendant ou après la procédure d'essai mentionnée au paragraphe 1 (CAN/ULC-S134-92).
- 3) Le flux thermique pendant l'exposition aux flammes sur un mur ne doit pas dépasser 35 kW/m<sup>2</sup>, mesuré à 3,5 m au-dessus de l'ouverture pendant la procédure d'essai mentionnée au paragraphe 1 (CAN/ULC-S134-92).

Pendant l'essai devant témoin, on a observé que l'étendue maximale des dommages à l'échantillon se situait à environ 2,75 m au-dessus de l'ouverture de l'assemblage d'essai. Le mur est resté plat et en place. La détérioration s'est traduite par des dommages à l'âme ignifuge des panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 d'ABET Laminati, ce qui a entraîné le retrait de l'aluminium et une exposition accrue de l'âme le long de la ligne centrale du joint du panneau, jusqu'à la hauteur maximale de la zone endommagée. L'apparition de ces dommages a lentement progressé pendant l'essai et s'est poursuivie après l'essai. Il a été noté que la progression du front de la flamme a ralenti cinq minutes après la fin de l'essai et s'est estompée 10 minutes après la fin de l'essai. L'assemblage et le front de la flamme ont donc été considérés comme s'éteignant d'eux-mêmes.

La hauteur maximale des flammes pendant l'essai a été de 2,75 m au-dessus de l'ouverture dans l'assemblage d'essai. Cette hauteur est inférieure à la limite de 5,00 m pour la distance de propagation de la flamme précisée au paragraphe 2 de l'article 3.1.5.5 du CNB 2005. La valeur moyenne maximale pendant une minute de la densité du flux thermique sur le mur à 3,5 m au-dessus de l'ouverture était de 14,5 k/m<sup>2</sup>. Cette valeur est inférieure à la limite de 35 kW/m<sup>2</sup> précisée au paragraphe 3 de l'article 3.1.5.5 du CNB 2005. Un rapport complet contenant ces résultats, photos et données est conservé au bureau d'Intertek, à Mississauga, en Ontario. D'après ces résultats, Intertek est d'avis professionnel que les panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 par ABET Laminati satisfont aux exigences de l'article 3.1.5.5 du CNB 2005.

---

## 6 Conclusion

---

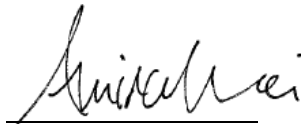
(Intertek) a effectué une évaluation technique pour ABET Corporation, sur les panneaux MEG ABET pour usage en extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 d'ABET Laminati, afin d'évaluer les essais effectués en présence de témoins conformément à la norme CAN/ULC-S134-92, *Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs*. Les essais ont été effectués le 11 décembre 2009 aux installations d'essais en sécurité incendie Conseil national de recherches Canada (CNRC), à Mississippi Hills, en Ontario. L'évaluation visait à déterminer si les résultats des essais devant témoins de la norme CAN/ULC-S134-92 répondent aux exigences de l'article 3.1.5.5 du Code national du bâtiment du Canada 2005.

D'après l'information contenue et citée dans le présent document et selon le jugement professionnel d'Intertek, les énoncés suivants sont vrais :

- La hauteur maximale des flammes pendant l'essai était de 2,75 m au-dessus de l'ouverture dans l'assemblage d'essai.
- La valeur moyenne maximale pendant une minute de la densité du flux thermique sur le mur à 3,5 m au-dessus de l'ouverture était de 14,5 k/m<sup>2</sup>.
- Selon ces deux résultats, les panneaux MEG ABET pour usage extérieur en résine phénolique de catégorie A ou F1 par ABET Laminati répondent aux exigences d'utilisation pour les constructions non combustibles stipulées à l'article 3.1.5.5 du CNB 2005.

### INTERTEK

Rapport produit par :



Emma Amiralaei, Ingénieure en formation  
**Ingénieure, Produits du bâtiment**

Révisé par :



Kal Kooner, ing.  
**Directeur, Services d'ingénierie, Canada**

---

## 7 DERNIÈRE PAGE ET RÉVISION – RÉSUMÉ

---

DATE	RESUME
23 décembre 2009	Original
20 décembre 2016	Correction de l'information sur l'entreprise (ABET Laminata remplacé par ABET Laminati); remplacement du journaliste Matt Lansdowne, qui n'est plus au service de l'entreprise, par Emma Amiralaei.